L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI MATIN, 27 FÉVRIER.

DEPECHES

Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles Européennes.

ANGLETERRE.

Londres, 26.—Un steamer d'ici, pour Hong Kong, a sombré dans l'Océan Indien. Dix-neuf personnes se sont sauvées, six se sont noyées et dix-huit manquent.

WASHINGTON.

Washington, 26.—Sénat. La Législature de Nevada pétitionne pour un rappel de la taxe sur la circulation des banques d'Etat.

Le comité de finance fait un rapport contraire au bill pour garantir les déposants de la banque des affranchis. Le bill est ajourné indéfiniment.

Le bill amendant la section 3342 des statuts revisés, concernant les timbres sur les barils de bière, est adopté.

Le bill restreignant le remboursement des droits de douane et prescrivant certaines règles pour le département du Trésor, a passé.

Le bill amendant la charte de la banque d'économie des affranchis et pour d'autres objets, a passé.

Le bill des droits civils est repris. M. Thurman présente un amendement qui bute la clause concernant les jurés d'Etat. Il n'a pas d'autre amendement jusqu'à présent. Le Sénat discute le bill ce soir.

M. Norwood a fait un discours saisissant.

Washington, 26.—Le cabinet a siégé aujourd'hui.

Le comité d'enquête républicain du Mississippi a signé un rapport. Les démocrates en ont signé un autre. Le rapport de la majorité se termine par la recommandation d'adopter le bill du caucus et par la déclaration que les violences commises à Vicksburg justifient pleinement le gouverneur Ames d'avoir demandé des troupes au Président.

On convient que les Démocrates ont gagné une victoire substantielle en laissant le débat sur le bill des droits civils se clore samedi dans l'après-midi, après quoi les débats continueront indéfiniment sur les amendements.

Les Républicains étaient déterminés à forcer un vote jeudi soir. Si cela eut été fait, il y aurait eu deux jours de plus pour l'inchback, la Louisiane et le bill du caucus. Les Démocrates sont sûrs maintenant de faire échouer toute autre législation politique.

Les débats de la Chambre sur le bill des allocations civiles sont dépourvus d'intérêt. Le tableau du général Thomas par Nutt Ransons et celui de la signature de la proclamation d'émancipation par Carpenter à $10,000 et à $25,000 respectivement sont été biffés sur un point d'ordre, et la statue de l'amiral Farragut par Miss Vinnie Ream a été insérée, cette dernière œuvre étant sous contrat.

Quand le comité s'est levé le bill n'était pas à moitié fini, la question pendante étant une allocation pour payer les frais du procès fait pour rentrer en possession des mines de mercure de New Idria.

La séance de ce soir a été pour la discussion seulement du bill du caucus. Le fait que les démocrates n'ont pas profité de leur droit à faire lire le long journal d'hier, ce qui aurait pris six ou sept heures, est probablement une indication qu'ils n'ont pas beaucoup à craindre que le fameux bill d'empêtrame puisse passer avant la fin de la session.

Le compromis louisianais.

Washington, 26.—Le marshal Packard est autorisé par M. Wheeler à faire la déclaration suivante :

Le comité Hoar n'agira pas comme corps dans l'arbitrage de la Louisiane. L'arbitrage, s'il y en a un, sera conduit par MM. Wheeler, Hoar, Fryé et Marshall, qui seront comme individus sans aucune sanction de la Chambre ou du comité entier.

Ils entreprendront cette œuvre d'arbitrage seulement après qu'un assentiment aura été signé par une majorité du caucus conservateur, y compris tous ceux qui réellement ont siégés et spécialement ceux qui furent cités par le Bureau de retours et prétendent avoir été élus.

La base de cet arbitrage est la proposition originale de Wheeler. Les arbitres examineront que les affaires de ceux qui auront signé la proposition.

La communication présentée par MM. Burke, Zacharie et Léonard aujourd'hui est regardée par M. Wheeler comme n'ayant aucune force. Il estime que les engagements individuels, dont il est question plus haut, lui seront envoyés ou qu'ils pourront déposés entre les mains du gouverneur Kellogg, avec les signatures des parties intéressées, avant de commencer l'arbitrage.

M. Zacharie, du comité conservateur, a déclaré aujourd'hui à la lettre d'acceptation du caucus conservateur de la Louisiane à M. Wheeler.

On croit que tout le comité congressionnel restera ici après l'ajournement du Congrès et qu'alors il complètera et rédigera les rétours qui seront envoyés ici, décrit comme résultat qui sera porté à la Nouvelle-Orléans par M. Wheeler, et mis à effet sous sa surveillance personnelle à la session extraordinaire de la Législature.

Le temps où cette session aura lieu n'est pas encore décidé et ne sera peut-être décidé qu'après la compilation accomplie, qui occupera du temps cette opération spéciale.

La du prochaine de la session du Congrès et l'occupation des membres du comité du corps ont nécessité la remise de la compilation des retours jusqu'après l'ajournement du Congrès.

Observations Météorologiques.

Washington, 26.—Probabilités pour les Etats du Golfe. Baisse de baromètre, temps plus chaud. Vents du Sud, avec orages.

ATLANTA.

Atlanta, 26.—La Législature a déclaré inconstitutionnelle et nulle la seconde série de bons endossés par l'Etat, émis pour le chemin de fer de Macon et Brunswick, bien que cet acte de forbissement ait été déclaré valide et obligatoire par la Législature de 1872. La première série a été déclarée valide et obligatoire pour l'Etat.

INDIANAPOLIS.

Indianapolis, 26.—Les puits de mine de charbon de la compagnie de Jackson, près de Brésil, ont été brûlés par des incendiaires, hier soir. Les mineurs étaient en grève et avaient profité de fréquentes menaces et les propriétaires tenaient bon. M. Jackson avait donné, hier, aux mineurs une dernière chance de reprendre leurs travaux, disant qu'à moins qu'ils ne le fissent, leurs places seraient données à d'autres. On avait rapporté que nombre de mineurs de couleur étaient déjà arrivés en ville, et cette nouvelle a précipité le crime. La perte est probablement de $10,000 à $15,000 pour chaque mine avec forte peu d'assurances; car plusieurs compagnies prévoyant ce qui est arrivé s'étaient libérées de leurs polices.

PHILADELPHIE.

Philadelphie, 26.—La débâcle sur le Schuylkill a commencé à Manayunk. L'usine du gaz a été submergée. Les fabriques sont été arrêtées et 2,000 personnes sont sans ouvrage.

Philadelphie, 26.—Le maire a proclamé la loi de $10,000 d'amende et de 25 ans de prison pour vol d'enfants et une forte pénalité pour recel d'enfants volés.

NEW YORK.

New-York, 26.—Le Vicksburg, de Port Royal, est échoué à Fire Island, et sera entièrement perdu. Le cuisinier s'est noyé. Sa cargaison consistait en coton et en truite.

Les navires Queen et France ne sont pas endommagés.

RICHMOND.

Richmond, 26.—Henry G. Thomas a été élu membre sénat-gouverneur à la place de Willers élu au Sénat des E. U.

Les cours d'eau qui Virginie ont débordé dans ils ne font pas craindre de sérieux dommages.

LOUISVILLE.

Louisville, 26.—Lloyd Bodigty White, propriétaire des salines, de Manchester, Kentucky, récemment élu comme républicain au Congrès par le 2e district, s'est suicidé. Il y a quelques jours, en se servant, il s'est jeté à l'eau, il s'était tué de manière à ne pouvoir échapper. On suppose que cet acte doit être attribué à un accès de démence temporaire.—Son frère, l'honorable John White, qui fut orateur de la Chambre des Représentants au Congrès, avait terminé sa vie par le suicide.

RIVIERES.

Etat de Sonde, bateaux, etc.

Vicksburg, 26.—Descendant, Maumalle Robt. E. Lee. Temps clair et frais. Le fleuve a baissé de neuf pouces.

Cincinnati, 26.—Temps beau et doux. Arrivés, Exporter, Cherokee, Warner et barges de la Nile Orléans. Parti pour la Nile Orléans, Paragon.

Cairo, 26.—Arrivés de la Nile Orléans, City of Alton, Morgan. Parti pour la Nile-Orléans, Peyton. Temps chargé et agréable.

Louisville, 26.—Temps frais et clair. Descendant Hale et barge et Thompson Dean pour la Nile Orléans.

MARCHES.

Marchés étrangers.

Paris, 26, 2 heures.—Rentes 64.90.

Liverpool, 26, midi et demi.—Coton, tenu. Uplands 7 7/16. Orléans 8 à 8¼. Ventes de 15,000 balles. Vente pendant une semaine 119,000 balles. Stock 712,000 balles, dont 390,000 de provenance américaine. Stock embarqué 519,000 balles, dont 236,000 de provenance américaine.

Liverpool, 26 au soir.—Coton : Vente sur la base de middl. uplands. Rien au-dessous de bon ordinaire; expédié en février et mars 7 7/8. Rien au-dessous de low middl., livrable en mars et avril 7 13/16.

Tissus et filés calmes et fermes.

Marchés Américains.

New-York, 26 fév.—Etat comparatif du coton pour la semaine finissant aujourd'hui :

	balles
Reçu dans tous les ports des Etats-Unis pour la semaine.....	73,287
Même semaine l'année dernière...	108,979
Total reçu depuis Septembre 1er..	2,836,873
" même date l'année dernière.	3,033,486
Exporté pendant la semaine.....	70,333
" l'année dernière.....	81,405
Total exporté jusqu'à Sept 1er....	1,694,754
" même date l'année dern...	1,697,772
Stock dans les ports des E U.....	936,145
" même époque l'année dern....	836,538
Stock dans toutes les villes de l'intérieur.....	119,605
" même époque l'année der....	134,763
Stock à Liverpool.....	712,000
" même époque l'année dern....	738,000
Coton américain en mer pour la Grande Bretagne.....	336,000
En mer même époque l'année dernière.....	307,000

New York, 26, midi et 20.—Coton, tenu. Ordinaire 13 1/2. Bon ordinaire 15. Low midd. 15 3/4. Midd. 16 1/8. Orléans 16 1/2.

A livrer, low midd. pour mars 16 à 16 1/16, avril 16 7/16 à 16 1/2, mai 16 3/4 à 16 13/16, juin 17 1/8 à 17 3/16, juillet 17 7/16 à 17 1/2, août 17 7/16 à 17 1/2, septembre 16 7/8 à 16 15/16, octobre 16 1/2 à 16 9/16.

New-York, 26.—Coton ferme. Middling 16 1/8, Orléans 16 1/2. Vendu 4663 balles.

A livrer, 37,500 balles aux conditions suivantes : mars 16 5/32, avril 16 15/32 à 16 1/2, mai 16 21/32 à 16 7/8, juin 17 5/32 à 17 3/16, juillet 17 7/16, août 17 17/32 à 17 9/16, septembre 16 31/32 à 17, octobre 16 5/8, à 16 3/4.

New York, 26.—Avoir de la Trésorerie. Or, $40,496,000. Billets en circulation 49,824,294. Payé $342,000 pour compte d'intérêts et rien pour bons.

La Douane a reçu aujourd'hui $500,000.

New-York, 26.—Or, 114 3/8 à 114 1/2. Change plus ferme, à 4 82 3/4 et 4 86 1/4. Prêts sur demandes de 2 à 3. Gouvernements, irréguliers mais généralement en hausse.

Taxes des Licences Municipales pour 1875.

Nous résumons, pour l'information de nos lecteurs, le projet d'ordonnance sur les licences à payer pour l'année 1875 :

Banques, $1000; banques ne recevant pas de dépôts, $300 par tête d'associé; prêteurs sur gage, par tête $750; vente ou achat d'espèces ou valeurs, par tête $500; courtiers en argent, valeurs ou assurances, $100; compagnie ou agence d'assurance contre l'incendie, $500; do., maritime, $500; do., de rivière, $500, les compagnies mixtes devant payer pour chaque branche; compagnie ou agence d'assurance sur la vie, $500; inspecteurs d'assurance, $25; compagnie ou entreprise de transport, $100; imprimeries, $25; graveurs, lithographes, $15; journaux quotidiens, $50 par associé; théâtres, &c., $250; troupes nomades, $10 par jour pour 10 jours et $5 par jour additionnel; musées, $300; joueurs d'instruments, $5; machines électriques, $10; propriétaires de courses, $500; courts, $250; hôtels $150 par association; pension privée où l'on vend des liqueurs fermentées ou spiritueuses $100 par associé; logements garnis, $25 par associé. Tout endroit mal fané ouvert au public et où l'on vend des liqueurs, $250.

Maison de commerce en gros $100 par associé; maison de commerce de détail, $25 par associé; groceries en gros ou en détail où seront vendues des liqueurs à la bouteille $100; restaurant, $100, le tout par tête d'associé.

Salle ou salles aux courses, fair grounds, pique-nique, &c., pour débits de liqueurs, $5 par jour; sans débit de liqueurs, $2 50; stalle aux marchés pour débit de café, thé, chocolat, aliments cuits, éventaireux ambulants sur la levée, pour fruits, etc., $10.

Presse à coton, $150 par associé; coton gin, $100; piqueurs de coton, $100; hangars à sucre, $500, le tout par associé.

Stalle pour débits de tabac et cigares, $10; gazier ou plombier, $15; marchands-tailleurs, $30; tailleurs, $10; matelassiers, $10, le tout par associé.

Cafés-rie ou des liqueurs sont vendues à la bouteille, $50, au verre, $100, débits de glace, soda, café, thé, gateaux, $10, aussi par associé.

Agence ou courtage de navires, $100, maison d'enchères, $100, hôpitaux particuliers, $50, par associé.

Recéleurs de marins, coureurs d'hôtels et de bateaux, $25, fabricants de voiles, $10, charpentiers ou constructeurs de navires, calfats, tonneliers, fabricants de pompes et d'agrès, $10, chacun.

Bains publics, $15, agence de journaux, d'annonces, de cartes ou de publications, $10, agents de billets ou de fret de chemins de fer, $50, par associé.

Loterie par compagnie $2,500; toute agence de loterie, à payer par le principal ou l'agent, $50.

Courtage de produits ou marchandises et de propriétés, $50, chaque; peseurs ou mesureurs, $50; mesureurs ou bouteilles de liquides, $50, chacun.

Rafineries $300; entrepôts $75; salles de billards $100; allées de 10 quilles, $50; galeries de tir, $25; scierie, fabrique de planches, chassis ou persiennes $50 par associé.

Remorqueurs ou bateaux à *jobs* dans les eaux de la Nouvelle Orléans $50; chantier de navires sans dry dock $50; dry dock avec ou sans chantier $300 par propriétaire.

Entreprises d'enterrements $100 par associé; agents de bateaux $50; colporteurs ou vendeurs de bijoux faux ou de vêtements et étoffes $50; colporteurs de merrerie, coutellerie, candi, cigares, images, $10.

Entrepreneurs de fâtisses ou de travaux ou sans-entrepreneurs $25; pharmaciens $25; architectes $25; peintres, vitriers, charpentiers, fabricants de citernes $10.

Fonderie de fer et fabrique de machines $150; fonderie de cuivre et fabrique de machines et modèles $50; ferblantier $25; fabrique de machines sans fonderie $25; fabrique de modèles sans fonderie $15; atelier de réparation pour le fer $25; boutique de serrurier, d'armurier, de forgeron $10 par associé.

Lanterie, $50 par associé; débit d'huitres $10, vente d'huitres en gros $50, vente d'huitres cuites $25, bureau de placement $25, vétérinaires, pédicures $10; propriétaires de salles pour concerts, bals, réunions $100; toute personne donnant un bal, concert ou une réunion dans un but de profit paiera chaque fois $10.

Toute personne faisant métier d'acheteur ou de vendre des animaux devra être munie d'une licence et payer $100, sous peine de $100 d'amende, et en cas de non-paiement de l'amende, d'un mois de prison.

Salon de barbe $10, boulangerie $10, boucher $10, vidangeur $5, blanchisserie $10.

Agents de réclamations, collecteurs, courtiers de domaine $25.

Agence commerciale de renseignements $350.

Toute personne ayant des prêlarts, charrette ou chaises bronnetées à louer $25.

Toute personne vendant sur ordre ou échantillon $25.

Galeries photographiques $25. Arrimeurs $50. Marchés particuliers $500. Débit de volailles, gibier, légumes, ailleurs qu'au marché $10.

Chaque abattoir $500.

Toute personne trafiquant au Bazar du marché $10. Débitants de fruits ou de poissons seulement dans un marché $10, de légumes $5.

Avocats, notaires, ajusteurs, chirurgiens, dentistes, sages-femmes, $20.

Cafés, buvettes, cabarets, etc., $100. Cafés avec musique instrumentale $300; do avec musique instrumentale et vocale $500; avec représentations théâtrales $1000.

Manèges, vélocipédromes, cercles à patiner $50.

Toute personne qui exercera plus d'une profession ou métier paiera la licence prévue pour chacune.

Toute profession ou métier non énuméré $10.

Tout wagon d'express ou de transport à un cheval $10; à deux chevaux ou plus $20; tout chariot à un cheval $15, à deux chevaux ou plus $25; diables à grandes roues $25; charrettes à 4 roues et à ressorts, à un cheval $10, à deux chevaux $15; charrette à bière $15. Tout conducteur d'un véhicule énuméré ci-dessus $10.

Charrette de jardinier $5 par an, charrette ou voiture de laitier $10. Charrette à bras $2 par an.

Voiture de louage $10, cocher de voiture à louer ne stationnant pas sur la voie publique, à un cheval $5 00, à deux chevaux ou plus $10; cocher de voiture à louer stationnant sur la voie publique, à un cheval $10, à deux chevaux ou plus $20.

Tout propriétaire ou cocher d'omnibus ou voiture à passager $20, le propriétaire ou conducteur de tout char employé pour transporter les passagers sur un chemin de fer urbain $10.

Ecurie $50.

L'ordonnance répète les anciennes prescriptions sur la tenue, le numérotage et l'éclairage des voitures. La section 70 est ainsi conçue :

Sec. 70. Toutes les licences imposées par cette ordonnance sont pour l'année finissant le 31 décembre 1875. L'émission de licences de six mois, à partir de juillet 1875, est autorisée.

Les licences ne sont pas transférables. L'ordonnance répète les anciennes prescriptions relatives au non paiement des licences, aux pénalités, à la non responsabilité de la ville. Nous regrettons que le Conseil n'ait pas eu le temps de refaire toute cette partie de l'ordonnance qui renferme beaucoup de choses erronées sur les droits respectifs des citoyens et des autorités municipales, mais nous espérons que la Législature en finira avec le système des licences et que celles de 1875 seront les dernières que les contribuables auront à payer.

39.

Le mauvais côté du Méridien.—Vers le déclin de la vie, un vieil écrivain de la faculté de médecine appelle originalement le "mauvais côté du Méridien", quand les fonctions faiblissent et que le corps s'affaisse graduellement sous le poids de l'âge, le système a besoin d'être tenté sous le fardeau qui pèse sur lui. D'innombrables maux et infirmités physiques auxquels il avait été étranger dans la première partie de la vie, viennent l'assaillir. Le plus sûr et le plus sûr des soulagement, dans l'âge avancé, est celui que procurent les Bitters de Hostetter. Depuis longtemps reconnus comme le plus sûr et le plus agréable des stimulants diététiques, le plus puissant des toniques et des alterants. Le vieillard et l'infirme peuvent avoir entière confiance dans cet élixir fortifiant, qui non seulement arrête les maladies auxquelles les vieillards sont particulièrement exposés, mais ramène dans une certaine mesure les empêchements du temps sur la constitution.

MEMOIRE AU CONGRES,

De la Chambre des Représentants de la Louisiane.

Au Sénat et à la Chambre des Représentants des Etats-Unis d'Amérique, réunis en Congrès.

Le Chambre des Représentants de la Louisiane, organisée conformément aux lois de l'Etat, vous annonce respectueusement qu'elle s'est réunie au Capitole, le 4 janvier 1875, s'est organisée, d'une manière permanente, conformément à la loi, et que son Orateur et une majorité de ses membres ont été forcés de se retirer, par les troupes des Etats-Unis; voici les faits :

Le lundi, 4 janvier 1875, à midi, le greffier de l'ancienne Chambre appela les membres reconnus par le Bureau de retours; ils étaient au nombre de 106. (Cant zone constituent une Chambre complète.) Après avoir lu le certificat du Secrétaire d'Etat, annexé à la liste, il déclara qu'un quorum était présent—96 étant le nombre requis.

Sur motion de M. Billieu, de Lafourche, M. L. A. Wiltz, d'Orléans, présida en qualité d'Orateur pro tem.

M. Wiltz appela la Chambre à l'ordre. Le juge de paix Houston lui fit prêter le serment, et l'Orateur assermenta les membres que le Bureau avait reconnus.

M. P. J. Treevant fut déclaré greffier pro tem., et M. E. Food sergent d'armes pro tem.

Des conservateurs et des républicains demandèrent une organisation permanente, mais par suite de la grande confusion qui régnait dans le moment, l'Orateur refusa d'écouter une motion quelconque avant que l'ordre fût rétabli.

La résolution suivante, présentée par M. Billieu, fut adoptée :

Il est résolu que Jas. Bright Jr., de la paroisse Bienville; Chas. Schuler et John L. Scales, de la paroisse De Soto; C. C. Dunn, de la paroisse Grant, et Geo. A. Kelley, de la paroisse Winn,—sont déclarés membres de cette Chambre et ont droit à leurs siéges—mais ils réservent pour leurs adversaires, s'ils en ont, le droit de contestation.

Ces cinq membres, que le Bureau avait négligé d'annoncer et dont il avait soumis les titres à la Législature, furent assermentés et prirent leurs siéges.

Les républicains et les conservateurs demandèrent ensuite que la Chambre procédât à une organisation permanente. L'Orateur annonça l'adoption de la motion.

M. L. A. Wiltz fut nommé par les conservateurs, MM. W. Hahn et C. Lowell par les républicains. M. Lowell refusa de se laisser porter candidat.

L'Orateur ordonna l'appel nominal. (La liste était la même que celle de M. Vigers, à l'exception des susdits cinq noms qui y avaient été ajoutés.)

Les noms ayant été appelés, le greffier proclama le résultat suivant :

L. A. Wiltz.....55.
W. Hahn.....1.
En blanc.....1.

M. Wiltz vota en blanc.

Il ne s'éleva aucune objection ni aucune dispute relativement au compte lorsque le vote fut annoncé. Plusieurs membres républicains se montrèrent alors disposés à quitter la salle et plusieurs d'entre eux s'en retirèrent.

M. Wiltz prêta le serment. Les membres se présentèrent devant lui quatre par quatre et furent assermentés; ils étaient au nombre de 59, y compris MM. Baker, Drury, Hahn, Murrell et Thomas, républicains, qui restèrent dans la salle et participèrent aux délibérations après l'organisation permanente.

Une motion fut présentée et adoptée d'élire M. P. J. Treevant greffier en chef de la Chambre et une autre motion fut faite et adoptée d'élire M. E. Food sergent d'armes.

Ainsi fut effectuée l'organisation permanente de la Chambre des représentants, conformément à la Constitution de l'Etat de la Louisiane (Voir les articles 17, 30, 34 et 46 Constitution de l'Etat de la Louisiane, et la section 44 de la loi 96 de 1872) et en conformité à la loi et aux usages parlementaires.

L'Orateur annonça alors que la Chambre était prête à procéder à ses travaux, sur quoi avis de contestations d'élection furent donnés.

Sur motion de M. Dupré, d'Orléans, un comité de sept sur les élections et les retours fut nommé, il se composait de MM. Dupré, Pipes, Carlos, Young, Hammond, Hahn et Thomas.

Pendant que la Chambre procédait ainsi, un nombre additionnel de policemen avec une foule de personnes turbulentes étaient entrés dans la partie de la salle non réservée et avaient engagé des altercations menaçantes avec le sergent d'armes et ses dix assistants. Voyant que les sergents d'armes étaient en lutte avec la foule, l'orateur ordonna de se procurer les services de sergents d'armes additionnels et, dans ce but, il adressa une note aux employés publics qui avaient la possession et le contrôle des portes barricadées de la maison d'Etat pour qu'ils permissent à cinquante citoyens d'être adjoints pour cet objet. La requête faite par écrit, fut refusée.

Vers une heure P. M., les désordres dans les couloirs devinrent sérieux et un conflit paraît imminent. Alors, afin d'éviter un conflit, le général De Trobriand, de l'armée des Etats-Unis, qui, quelque temps avant, était entré et avait occupé la maison d'Etat avec ses soldats, fut prié de venir et lorsqu'il entra, l'orateur lui adressa ces paroles :

"Général De Trobriand, à la requête des membres de la Chambre, je vous ai envoyé chercher pour dire que la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane est organisée, avec moi comme Orateur permanent, et pour vous requérir, et vos ordres vous le permettent, de vouloir bien dire quelques mots aux spectateurs turbulents dans les couloirs et empêcher ainsi l'effusion du sang. Je sens et je sais que c'est maintenir la dignité de la Chambre, mais ce n'est pas mon désir que les membres de la Chambre d'amener un conflit; vous m'obligérez donc et vous voulez adresser quelques mots au public."

Le général De Trobriand se dirigea vers la galerie et parla à la foule qui se dispersa et l'ordre fut rétabli.

Après cette interruption, la Chambre procédant à ses travaux, le comité des élections et retours fit son rapport, et sur ce rapport, les représentants dont les noms suivent furent assermentés et prirent leurs siéges comme membres :

John O'Quinn, de la paroisse de Avoyelles.

J. J. Horan, de la paroisse Caddo.

A. D. Land, de la paroisse Caddo.

Thos. R. Vaughn, de la paroisse Caddo.

J. Jeffries, de la paroisse Rapides.

R. L. Lockett, de la paroisse Rapides.

G. W. Stafford, de la paroisse Rapides.

Wm. F. Schwing, de la paroisse Ibérie.

Pendant que la Chambre procédait tranquillement à ses travaux, vers trois heures après-midi, le général De Trobriand, commandant les troupes des Etats-Unis dans et autour de la maison d'Etat, entra dans la salle en uniforme, l'épée au côté, accompagné de deux officiers de son état-major et de M. Vigers le précédent greffier de la Chambre, et s'adressa à l'orateur Wiltz en lui exhibant les documents dont voici les copies :

ETAT DE LA LOUISIANE,
Département de l'Exécutif,
Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1875.

Au général De Trobriand.

Une assemblée illégale d'hommes ayant pris possession de la salle de la Chambre des représentants, et la police n'étant pas capable de les faire déloger, je requiers respectueusement que vous délaissiez immédiatement la salle et la maison d'Etat de toutes les personnes non déclarées élues comme membres légaux de la Chambre des représentants par le bureau des retours de l'Etat.

W. P. KELLOGG, gouverneur.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Département de l'Exécutif,
Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1875.

Au général De Trobriand.

Le greffier de la Chambre, qui a eu en possession le rôle établi par le secrétaire d'Etat des membres légaux de la Chambre des représentants, vous désignera les personnes actuellement dans la salle des représentants, déclarées élues par le Bureau légal des retours de l'Etat.

W. P. KELLOGG, gouverneur.

L'orateur refusa de permettre à M. Vigers de lire ces documents, attendu qu'il n'était pas le greffier de la Chambre et à la requête du général De Trobriand ils furent lus par son adjudant.

L'orateur Wiltz demanda alors au général de Trobriand : "Avez-vous soumis ces documents au général Emory?"

Le général de Trobriand—Non, mais je suppose que des copies lui ont été envoyées.

L'Orateur Wiltz :"Général, je désire vous dire que, depuis notre organisation, nous avons admis et assermenté deux membres des paroisses référées qui prirent leurs siéges; ces cinq membres doivent-ils être expulsés?"

Le général de Trobriand : "Je ne suis qu'un soldat; voilà mes ordres. Je me puis entrer dans l'examen de cette question". Le général déclara, en outre, que ses instructions étaient d'obéir aux ordres du gouverneur Kellogg.

L'Orateur Wiltz : "Je vous respecte, général, comme gentilhomme et comme soldat mais j'ai, comme vous, un devoir à remplir, que je dois à mon Etat, celui de maintenir la dignité et l'autorité de ma position comme Orateur de la Chambre des représentants. Il faudra que la force soit employée, avant que je vous permette d'exécuter vos ordres".

Sur le refus de l'Orateur Wiltz et de M. Treevant, le greffier, de lui délivrer les personnes et sur le refus de l'Orateur Wiltz de permettre à M. Vigers d'assumer le rôle dans le but d'identifier les membres, alors Hugh J. Campbell et T. C. Anderson aidèrent le général de Trobriand à identifier les membres qui devaient être expulsés. Le général de Trobriand ordonna alors à ses soldats armés et la baïonnette au bout du fusil, d'entrer dans la salle, il s'approcha successivement des membres occupant leurs siéges savoir; MM. O'Quinn, Vaughn, Stafford, Jeffries, Lockett, Kelly, Dunn, Horan et Land et en par un, il les fit sommer hors de la salle par ses soldats, après quoi chacun de ces messieurs, se levant à sa place, fit sa protestation solennelle au nom de son constituante contre cette expulsion illégale.

Ces représentants ont donc été ignominieusement arrêtés, et, malgré leur protestation publique et leur appel à l'Orateur et à la Chambre pour décréter leur protestation que si l'on ne l'entre ne pouvaient donner—ont été arrachés de leurs siéges et expulsés violemment de l'enceinte de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, à la pointe de la baïonnette, par des officiers et des soldats des Etats-Unis.

Le général de Trobriand a expulsé ensuite le greffier, à mesure que les travaux de la Chambre se sont poursuivis, il arrive, a mesure du possible de la Chambre pour présenté les documents, Celui-ci n'a pas, il a, en outre, interrogé la Chambre dans les termes suivants :

"Comme Orateur légal de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, je proteste contre cette invasion de notre enceinte par les soldats des Etats-Unis, venus ici avec des mousquets chargés et la baïonnette au bout du fusil. Je proteste vu nos ordres que j'ai reçus de ne céder que par la force des armes et mis à la porte en dépit de leurs sollicitations représentant, nous avons vu un nombre considérable de leurs dans les couloirs de la Chambre des Représentants de la Louisiane; nous avons protesté contre tout acte de nature à nous priver de notre liberté.

"Au nom de l'Etat de la Louisiane dont aux pieds, j'élève une fois encore la voix pour protester solennellement. Maintenant, le fauteuil de l'Orateur de la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane est environné de troupes des Etats-Unis; tantôt est au pouvoir de la force armée. Pluvite les Représentants de l'Etat de la Louisiane à se retirer d'ici avec moi".

L'Orateur Wiltz a quitté alors l'enceinte, suivi de tous les représentants conservateurs, la salle restant au pouvoir des soldats.

Si nous sommes entrés dans ces détails et si nous avons insisté pour le renversement d'un Etat souverain par des soldats fédéraux, et sur son abaissement à l'état de province, c'est afin d'éclairer les autres Etats et de leur faire comprendre que leurs propres libertés peuvent être supprimées par les mêmes moyens.

Nous disons solennellement au peuple américain jaloux de sa liberté, que l'exemple de la puissance militaire déployée par les représentants de la Louisiane, pour servir de prédécent et conduire à son perpétuel asservissement, si ceci est de descendante, si, dans cette heure d'épreuve, environnés comme nous le sommes des ruines de la liberté constitutionnelle, le Louisiane abandonne à notre destin.

Le tout vous est respectueusement soumis.

J. Aldigé,	G. W. R. Bayley,
J. A. Blanchard,	J. A. Blanchard,
E. Booth,	E. L. Bower,
Jas. Brice, Jr.,	G. F. Burkhardt,
J. Byrne,	E. A. Carmouche,
W. W. Carlos,	O. D. Collins,
J. A. DeBlanc,	C. Delcomme,
C. C. Dunn,	G. W. Dupré,
B. Edwards,	R. F. Edwards,
B. C. Elliott,	E. D. Estillette,
J. A. Gilmore,	W. J. Hammond,
G. L. Hall,	J. J. Horan,
J. Jeffries,	S. Jones,
J. Johnson,	A. J. Kelly,
W. R. Koontz,	Chas. Kummell,
A. D. Lafargue,	A. D. Land,
R. S. Lockett,	A. J. Magnusie,
J. B. Matthews,	T. E. Matthews,
H. C. Mitchell,	M. Maisaine,
W. Motloe,	A. D. Nunez,
J. O'Quinn,	G. Pipes,
W. H. Pipes,	G. W. Richardson,
C. Roman,	J. S. Scales,
J. K. Schwing,	C. H. Schenck,
G. Schuler,	D. W. Self,
C. F. Seaman,	M. Schlidt,
W. P. Smith,	G. W. Stafford,
F. R. Vaughn,	Y. Vigriane,
F. Voorhies,	C. L. Walker,
R. R. Walters,	Jas. Wright,
G. D. Wells,	L. A. Wiltz,
	J. Young.

BULLETIN COMMERCIAL.

Vendredi soir, 26 fév. 1875.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui (non compris aucune vente additionnelle d'hier) embrassent 6,500 balles à des prix irréguliers qui ont quelque peu prévalu en faveur des acheteurs dans le commencement de la journée, mais qui ont, plus tard, été fermes vers la clôture des affaires; ce qui a nécessité une légère modification dans les chiffres de nos notes, tant les qualités "good ordinary" à "good middling" inclusivement. Nous donnons, en outre, les chiffres établis par l'Exchange.

Cotons générales	Cotons de l'Exch
Inferior..... — à —	—
Low ordinary..... — à —	—
Ordinary..... 12— à 13¼	13¼
Strict ordinary..... 13¾ à 14¾	14¾
Good ordinary..... 14¾ à 14¾	14¾
Strict good ordinary..... 15¼ à 15¼	15
Low middling..... 15— à 15¼	15
Strict low mid..... 15¼ à 15¾	15¾
Middling..... 15¾ à 15¾	15¾
Strict middling..... 15¾ à 16	—
Good middling..... 16¼ à 16¼	16¼
Middling fair..... 16¾ à 17—	17—
Fair..... 17— à 17¾	—

Il y a en voie de chargement 145,000 balles dont 35,000 pour Liverpool, 41,000 pour le Havre, 3000 pour l'Espagne, 3000 pour la Méditerranée, 2000 pour Reims, 35,000 pour la mer du Nord, 6000 pour le Nord, ce qui laisse environ 185,400 balles sur les différents ports et dans les presses, attendant des ordres.

—ETAT DU MARCHE AU COTON—

Stock en mains, le 1er septembre 1874, balles.....	15,953
Arrivé depuis le der. état.....	3,272
Précédemment.....	983,168 — 996,440
Total.....	982,746
Expédié aujourd'hui.....	4521
Expédié précédemment.....	978,764 — 982,038
Stock sur place et à bord, non expédié.....	300,755
Stock, même temps l'an dernier	325,018

TABAC—La semaine s'est écoulée sans qu'il y ait eu de transaction valant une mention. Le montant de boucaute de tabac est le même qu'hier.

—ETAT DU MARCHE AU TABAC—

Stock en mains le 1er sept 1874.....	bts 7,817
Arrivé dep. 3 jours.....	rien
Précédemment.....	2,090 — 2,090
Total.....	9,907
Expédié depuis 3 jours	rien
Précédemment.....	5,282
Mis en balles, consommation de la ville, etc.....	383 — 5,665
Stock en mains, &c.....	4,242

SUCRE.—Reçu 223 boucauts. Inférieur 5 à 5¾c la livre; common 6 à 6½; good fair 6 à 7¾; fully fair 7¾; prime 8 à 8¾; choix 9 à 9¾; one clarifié 9 à 9½; blanc purclarifié 10 à 10¼.

MELASSE.—Reçu, 275 barils et 84 demi-barils. Prime fermentable 47c. le gallon; atestly prime 60; vieilles dans les hangards 12,158 barils et 222 demi-barils.

FARINE.—Vendu, 600 barils aux prix suivants : double extra $6,75 le baril; good treble extra $6,25; choice treble extra $5,80; choice extra $5,60 à $5,65.

VIANDES SALEES RECUES.—Epaules (loose) 7¾c la livre; packed 7¾; clear rib sides 10¾c; clear sides, 11¼ à 10¾c; au détail il faut payer ¼ à ½c de plus.

JAMBON.—Le Choice sugar-cured, vaut 13 à 13½c. la livre. Les prix sont beaucoup tombés.

GRAISSE. La graisse en tierçons, prime to choice packers, vaut 14 c. la livre; refined 14¼à 15; en barillets, 14¾ à 15c.

BACON—Epaules, — à 5½ c. la livre; clear rib sides, 11¾c; clear sides, 12¼. Au détail il faut payer ¼ c. de plus.

PORC—Le Mess vaut $19,50 le baril; au détail $20,50. Les prix sont en faveur des acheteurs.

WHISKEY.—Le rectifié de la Louisiane et celui de l'Ouest valent $1,10 à $1,12 le gallon; 20 barils de Vieux Bourbon ont été vendus à raison de $2,75 le gallon.

MAIS—La demande est bonne et les prix augmentent encore. Vendu 39,950 sacs aux prix suivants : blanc 85 à 90c; jaune 81 le boisseau; blanc $1,02½; jaune et blanc $1,05.

AVOINE—St-Louis 71 c. le boisseau; choix 72 à 73.

SON.—$1,65 les 100 livres.

FOIN—Prime, $24 à $25 le tonneau.